

## **PROVINCE DE QUÉBEC**

### **MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le mardi 2 septembre 2014, à 19 h 30, au Centre communautaire de Sayabec, 6, rue Keable à Sayabec et à laquelle sont présents la mairesse, madame Danielle Marcoux, et les conseillers suivants :

Sont présents :  
Monsieur Yves Labonté;  
Madame Solange Tremblay;  
Madame Marielle Roy;  
Monsieur Jean-Yves Thériault;  
Monsieur Jocelyn Caron;

Est absent :  
Monsieur Robert-Luc Blaquière;

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Danielle Marcoux. Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, et monsieur Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics, sont aussi présents.

#### **Résolution 2014-09-349**

#### **Ordre du jour**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

## **PROVINCE DE QUÉBEC**

### **MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

#### **Réunion mensuelle 2 septembre 2014 Ordre du jour**

1. Ouverture par la prière;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et adoption des procès-verbaux d'août 2014;
4. Comptes à accepter – Août 2014;
5. Demandes d'appui :
  1. Centre de santé et de services sociaux de La Matapédia;
  2. Bell – référence H12777-D02;
  3. Camp musical du Lac Matapédia;
  4. Comité des Fleurons;
  5. CPE l'Enfant joue;
  6. Journées de la Culture;
6. Politique de gestion des plaintes;
7. Invitations :
  1. Infrastructures de la municipalité de Sayabec;
  2. Transport actif;
  3. SAFEC;
  4. Éco-territoire habité – Information – 15 septembre 2014 – Centre

- communautaire 19 h 30;
  - 5. Éco-territoire habité – Consultation publique – 29 septembre 2014 – Centre communautaire – 19 h 00
  - 6. Invitation – FQM – Rappel – 22 octobre 2014 – 19 h – Centre communautaire;
  - 7. Rappel - Rendez-vous Santé-Sécurité Bas-Saint-Laurent Résolution - Coût de l'inscription;
  - 8. Bibliothèque municipale Quilit – Lancement du livre de madame Carmelle Bédard;
  - 9. Géorallye;
  - 10. MRC – Dérogations mineures;
  - 11. Séance d'information – Secondaire V dans la Matapédia;
- 8. Réclamation Beloteq – Biomasse – Paiement;
  - 9. Règlement d'emprunt – 2014-10 – Adoption;
  - 10. Dépôt de documents :
    - 1. Groupe Gesfor – Règlement sur l'amiante;
    - 2. Ministère de la Famille;
    - 3. Ministère des Transports – Réfection de la route 132;
    - 4. Ministère de la Sécurité publique;
    - 5. Lettre de monsieur Pascal Bérubé;
    - 6. Programme Primeau – Accusé réception;
    - 7. Ministère de l'Environnement – National Vacuum;
    - 8. Centre de transbordement;
    - 9. Programme ClimatSol;
    - 10. Suivi de madame Isabelle Paquin;
    - 11. UPAC – Lutte contre la corruption;
    - 12. Télus;
    - 13. Dépôt des états financiers – Juin 2014;
    - 14. MAMROT – Participation financière – Programme de la taxe sur l'essence;
    - 15. Rapport trimestriel – Deuxième trimestre 2014;
    - 16. MAMROT – Programme PRIMEAU – Aide financière;
    - 17. Certificats de conformité – Règlements 2014-06 et 2014-07;
  - 11. Appel d'offres – Route du Lac Malcolm - Octroi de contrat;
  - 12. Règlement 2014-02 – Contestation Uniboard – Cain Lamarre Casgrain Wells – Paiement;
  - 13. Règlement 2014-04 – Skate park – Paiement Clérobéc Inc.;
  - 14. Remboursement – Location du Centre communautaire;
  - 15. Taxe d'accise 2010-2013 – Paiement – BPR Groupe-conseil;
  - 16. Réserve financière – Assainissement des eaux;
  - 17. Taxe d'accise 2014 – Mandat BPR – Plan d'intervention;
  - 18. Règlement 2014-08 – Immeubles industriels municipaux – Certificat d'enregistrement;
  - 19. ClicSÉQur – Nomination d'un représentant;
  - 20. Avis de contamination – Résolution signature;
  - 21. Règlement Skate park;
  - 22. Société d'Exploitation des ressources de la Métis inc.;

23. Début d'emploi – Préposés au Centre sportif;
24. Question sur la sécurité routière;
25. Motion de félicitations :
  1. Madame Isabelle Paquin;
  2. Monsieur Robert-Luc Blaquière;
  3. Fête au Village;
26. Demande de monsieur Rock Berger;
27. Affaires nouvelles :
  1. Fédération Québécoise des Municipalités;
  2. Spectacle du 11 octobre 2014;
  3. \_\_\_\_\_;
28. Période de questions;
29. Ajournement au 22 septembre 2014 à 19 h 00.
30. Prochaine réunion – 6 octobre 2014;
31. Levée de l'assemblée.

**Résolution 2014-09-350**

**Procès verbal**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'adopter les procès verbaux d'août 2014 transmis trois jours à l'avance aux élus municipaux.

**Résolution 2014-09-351**

**Comptes à accepter**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec que les comptes du mois d'août 2014 sont acceptés par les membres du conseil municipal au montant de 105 583.24 \$, les crédits étant disponibles au budget.

<b>NOM DES COMPTES</b>	<b>MONTANTS</b>
ALYSON DESIGN	435.00 \$
ATELIER ÉLECTRONIQUE	553.72 \$
BELZILE GHISLAIN	1 153.00 \$
BUANDERIE NETTOYEUR DE L'EST	179.96 \$
CENTRE BUREAUTIQUE	71.88 \$
CENTRE DU CAMION J.L. INC.	115.72 \$
CLÉROBEC INC.	766.43 \$
D'ASTOUS MICHEL	672.60 \$
DOMPIERRE GILBERT	900.00 \$
ÉPICERIE RAYMOND BERGER	77.94 \$
FERME FRÉDÉRIC VALLÉE	643.86 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	48.00 \$
GROUPE LECHASSEUR	313.77 \$
GROUPE SPORTS-INTER PLUS	356.10 \$
JEAN RAYMOND	120.00 \$
LES ENTREPRISES A&D LANDRY	344.93 \$
LES ENTREPRISES F.A.D. MARIN	795.00 \$
LES PUBLICATIONS TROUVE-TOUT	458.75 \$

MATICSOLUTIONS ENR.	376.68 \$
M.R.C. DE LA MATAPÉDIA	74 684.27 \$
DANY CLAUDE OUELLET	200.00 \$
PAUSE CAFÉ MAT INC.	60.00 \$
PELLETIER ANTOINE	70.33 \$
PLOURDE SERGE	2 080.00 \$
POIRIER MARIE-CLAUDE	3 300.00 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC.	165.56 \$
PUROLATOR COURRIER LTD	48.77 \$
RACJ-QUÉBEC	252.00 \$
RAYNALD BOUCHARD AUTOMOBILES	177.47 \$
RENO-VALLÉE INC.	495.95 \$
RICHARD POIRIER ET FRÈRES	6 219.00 \$
ROBERT BOILEAU INC.	1 443.89 \$
SANTERRE GASTON	550.00 \$
SAYNET SERVICES MÉNAGERS	148.32 \$
SÉCURITÉ BERGER	1 269.38 \$
SERVICES KOPILAB ENR.	370.86 \$
SONIC	1 848.70 \$
SUPERMARCHÉ BERGER INC.	65.42 \$
TÉLÉCOMMUNICATIONS DE L'EST	142.85 \$
MÉDIA TRANSCONTINENTAL	485.20 \$
VILLE D'AMQUI	2 333.00 \$
VISA DESJARDINS	788.93 \$
<b>TOTAL</b>	<b>105 583.24 \$</b>

**Résolution 2014-09-352**

**Demande d'appui – CSSS**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'accepter la demande d'appui du Centre de santé et de services sociaux de La Matapédia pour l'utilisation de la salle en bas de l'Hôtel de Ville qui permettra d'offrir le programme PIED (programme intégré d'équilibre dynamique) qui aura lieu du 17 septembre 2014 au 17 décembre à raison de 2 fois par semaine les mercredis et vendredis. La location de la salle est offerte gratuitement afin de permettre aux aînés de prévenir les chutes et les fractures.

**Résolution 2014-09-353**

**Demande d'appui- Bell**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser Bell à installer un câble de fibre optique sur des infrastructures aériennes de Têlus. Ce câble sera installé sur la rue Boulay, la route Rioux, le deuxième Rang ainsi que sur la route Pouliot.

Par la même résolution, les membres du Conseil municipal autorisent madame Danielle Marcoux, mairesse et monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la municipalité de Sayabec tous les documents concernant cette demande.

**Résolution 2014-09-354**

**Demande d'appui- Camp musical**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le paiement d'une dépense de 1 187.13 \$ (taxes incluses) afin d'appuyer le Comité du Camp musical du Lac Matapédia.

Par la même résolution, les membres du Conseil municipal acceptent que cette dépense soit payée aux fournisseurs sur présentation des factures qui devront être établies au nom de la Municipalité de Sayabec.

---

Le point 5.4 de l'ordre du jour est reporté à la réunion d'ajournement du 22 septembre 2014.

---

**Résolution 2014-09-355**

**Demande d'appui- CPE**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'appuyer le CPE l'Enfant Joue dans leur demande au Pacte rural concernant une nouvelle installation dans la municipalité de Sayabec.

**Résolution 2014-09-356**

**Demande d'appui- Journées de la Culture**

**ATTENDU QUE** La culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de Sayabec et de la qualité de vie de ses citoyens;

**ATTENDU QUE** La culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

**ATTENDU QUE** La culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

**ATTENDU QUE** La municipalité de Sayabec a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

**ATTENDU QUE** Le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, Les journées nationales de la culture, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

**ATTENDU QUE** L'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, de proclamer Journées de la culture le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture. Il est aussi proposé d'offrir un vin d'honneur à l'ouverture des journées de la culture.

**Résolution 2014-09-357**

**Politique de gestion des plaintes**

**ATTENDU** Que le Conseil municipal de Sayabec poursuit un objectif d'excellence dans les services offerts aux citoyens;

**ATTENDU** Qu'il désire être à l'écoute des résidents du territoire et veut tenter, dans la mesure de ses moyens, d'améliorer les services municipaux;

**ATTENDU** Qu'il est opportun d'adopter une politique et des procédures visant la gestion des plaintes pour permettre aux citoyens de mieux communiquer leurs insatisfactions;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'adopter la politique et les procédures suivantes concernant la gestion des plaintes :

## **1. OBJECTIFS VISÉS PAR LA POLITIQUE**

- ⇒ Être à l'écoute du citoyen;
- ⇒ Améliorer les services municipaux;

## **2. DÉFINITIONS**

⇒ **Plainte** «Expression de mécontentement que l'on éprouve» ; (selon le dictionnaire Petit Robert). Généralement relié à une insatisfaction quant à un événement, une personne, un service ou un comportement humain.

⇒ **Plainte fondée** : Lorsqu'il y a préjudice à quiconque, qui, généralement, va entraîner un changement, une correction de situation. Elle s'inscrit dès lors dans une demande de redressement.

⇒ **Plainte non fondée** : Lorsqu'il s'agit d'une rumeur ou d'une perception, que la demande est ponctuée d'imprécisions. Lorsqu'il s'agit d'un commentaire, d'une suggestion, d'un avis ou d'une demande anonyme (non signée).

⇒ **Plainte administrative** : Ceci fait référence à un changement de situation immédiat ou déterminé dans le temps et qui corrige un préjudice « temporaire ». Par exemple, la réparation d'un nid-de-poule, d'un ponceau, le bruit, le déneigement, etc. Ce type de plainte est plutôt traité comme de l'information privilégiée.

## **1. PRINCIPES DIRECTEURS**

Trois principes directeurs soutiennent cette politique :

- ⇒ Toutes les plaintes doivent obligatoirement se faire par écrit et être signées. Seule la direction générale pourra décider d'entendre une plainte (au bureau ou au téléphone) avant de procéder par écrit. Si la personne plaignante refuse de porter sa plainte par écrit ou de la signer, aucune suite ne sera donnée à cette plainte.
- ⇒ Toutes les plaintes seront dirigées d'abord vers la direction générale qui verra à informer les services concernés. En cas d'absence de la direction générale, la personne au greffe est mandatée d'office pour recevoir ces plaintes.
- ⇒ Toutes les procédures du traitement des plaintes seront conduites dans le plus grand respect de tous, et ce, par toutes les parties et, le cas échéant, dans la plus stricte confidentialité. Ainsi, lors d'une procédure de traitement d'une plainte, un citoyen frustré qui ne voudrait pas se maîtriser et qui manquerait de respect à l'un ou l'autre des représentants de la municipalité pourrait voir sa plainte niée. Ce même citoyen serait alors invité à revenir déposer sa plainte lorsqu'il se sera calmé.

## 2. PROCÉDURES

- ⇒ Toute personne liée à la municipalité qui reçoit une plainte doit obligatoirement et poliment inviter le citoyen plaignant à remplir le formulaire à cet effet soit au bureau municipal ou, s'il y a lieu, sur le site Internet de la municipalité en lui faisant comprendre qu'elle-même n'est pas habilitée à recevoir les plaintes. Une lettre du plaignant est également acceptée pour entamer la démarche de gestion;
- ⇒ Toute plainte (fondée) déposée à la municipalité recevra un accusé de réception dans un maximum de six jours ouvrables. Dans le cas d'une plainte non fondée signée, le citoyen en sera avisé en deçà de 8 jours ouvrables.
- ⇒ Aucune plainte écrite ne pourra être déposée lors des séances publiques du conseil. Le dépôt doit obligatoirement se faire auprès de la direction générale aux heures régulières d'opération.
- ⇒ Les différentes étapes dans le cheminement d'une plainte sont :
  - Réception de la plainte par la direction générale;
  - Diriger la plainte au service concerné;
  - Donner rapidement suite à la plainte en identifiant le temps de délai d'analyse;
  - Déterminer une solution (documentée). Lorsque pertinent, le citoyen peut être invité à participer à identifier une solution;
  - Contacter à nouveau le citoyen pour l'informer de la solution retenue;
  - Confirmer par écrit le règlement de la plainte;
  - Classer le dossier et inclure la requête dans les statistiques de la municipalité.
  - Une aide pour la rédaction peut vous être offerte afin de rédiger votre plainte écrite.

CETTE POLITIQUE EST ADOPTÉE À SAYABEC, CE 2 SEPTEMBRE 2014.

---

7.1 Monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, informe les membres du Conseil municipal et l'assistance de la tenue d'une visite des infrastructures de la Municipalité de Sayabec qui aura lieu le dimanche 14 septembre 2014 de 12 h 45 à 17 h 00. Le départ va se faire au Centre communautaire. On demande de faire parvenir un publipostage à la population dès mercredi le 3 septembre 2014. Ce publipostage sera préparé par madame Johanne Côté.

---

### **Résolution 2014-09-358**

### **Invitation – Transport actif**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser l'inscription de madame Marielle Roy, conseillère, à une rencontre sur le transport actif qui aura lieu à une date qui sera déterminée ultérieurement. Cette rencontre devrait possiblement avoir lieu à Sayabec au Centre communautaire.

---

7.3 Le point 7.3 de l'ordre du jour est une invitation à un Dîner Conférence. Aucun membre du conseil municipal n'est disponible pour cette invitation.

---

**Résolution 2014-09-359****Invitation – MRC de La Matapédia**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser l'inscription de mesdames Danielle Marcoux, Marielle Roy et Solange Tremblay, conseillères, ainsi que messieurs Jocelyn Caron, Yves Labonté et Robert-Luc Blaquièrre, conseillers, à la rencontre d'information pour présenter le projet Écoterritoire habité au Centre communautaire de Sayabec qui aura lieu le 15 septembre 2014 à 19 h 30. Cette rencontre est prévue pour les élues (us) et fonctionnaires municipaux et les comités de développement locaux.

**Résolution 2014-09-360****Invitation – MRC de La Matapédia**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser l'inscription de mesdames Danielle Marcoux, mairesse ainsi que mesdames Marielle Roy et Solange Tremblay, conseillères à ainsi que messieurs Jocelyn Caron, Yves Labonté et Robert-Luc Blaquièrre, conseillers, à la consultation publique sur l'écoterritoire habité organisé par la MRC de La Matapédia le 29 septembre 2014 au centre communautaire de Sayabec.

**Résolution 2014-09-361****Invitation – CSST**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser l'inscription de madame Linda Hammond et de messieurs Martin Roy, Jean-Marie Plourde, Gilbert Dompierre et Jocelyn Caron au colloque au Rendez-vous Santé-Sécurité Bas Saint-Laurent au coût de 20.00 \$ (taxes incluses) par personne. L'inscription a déjà été acceptée par la résolution numéro 2014-07-284 et lors de cette inscription, le coût de l'inscription n'était pas indiqué sur l'invitation.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la convention en vigueur à la municipalité de Sayabec.

---

Invitation déposée par la bibliothèque municipale concernant le lancement du second recueil de poèmes de madame Carmelle Bédard à la gare patrimoniale qui a eu lieu le 31 août 2014.

---

**Résolution 2014-09-362****Invitation – Géorallye**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser l'inscription de messieurs Robert-Luc Blaquièrre, conseiller, et Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à une rencontre concernant le projet de Géorallye de La Matapédia qui aura lieu le vendredi, 5 septembre 2014 de 10 h à 12 h avec les membres de l'Organisme de bassin versant à Causapscal.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la convention en vigueur.



**Résolution 2014-09- 363**

**Invitation - Fédération québécoise des  
Municipalités**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser différentes inscriptions au coût de 85.00 \$ plus taxes par personne à une formation concernant les règlements à caractère discrétionnaire et où il semble que l'analyse des dérogations mineures tiendra une place importante. Cette formation aura lieu dans deux endroits à Rimouski à l'Hôtel Le Navigateur de 19 h À 21 h à et à Matane à l'Hôtel Riotel de 19 h à 21 h. Les inscriptions pour la formation à Matane seront les personnes suivantes : madame Danielle Marcoux, mairesse et messieurs Jean-Yves Thériault, conseiller et Gilbert Dompierre. Cette formation aura lieu le 11 septembre 2014.

Les inscriptions pour la formation à Rimouski seront les suivantes : messieurs Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier et monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, et monsieur Louis-Marie Hammond, membre du CCU. La formation aura lieu le 10 septembre à Rimouski.

Le coût de cette formation est de 85.00 \$ par personne plus les taxes.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la Municipalité de Sayabec.

---

---

7.11 Madame Ginette Lemieux informe les membres du Conseil municipal de la tenue d'une rencontre d'information concernant le secondaire V dans la Matapédia. Cette rencontre aura lieu le mardi 9 septembre 2014 à compter de 19 h 00 au Centre communautaire de Sayabec.

---

---

---

---

Le point numéro 8 concernant la biomasse est remis à la réunion du 22 septembre 2013.

---

---

---

---

Messieurs Jocelyn Caron et Yves Labonté, conseillers, se retirent de la réunion concernant le point suivant.

---

---

**Résolution 2014-09- 364**

**Règlement d'emprunt – 2014-10**

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

**RÈGLEMENT 2014-10**

**DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 159 104 \$ ET UN EMPRUNT DE 159 104 \$  
POUR LE REMBOURSEMENT DES TAXES FONCIÈRES À UNIBOARD  
CANADA POUR LE RÔLE TRIENNAL 2013-2014-2015, SUITE À UNE  
DÉCISION DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC.**

**ATTENDU** que suite à un processus de conciliation, tenu à Québec les 8 et 9 juillet 2014 au Tribunal administratif du Québec,

**ATTENDU** qu'il a été convenu que la valeur totale de l'unité d'évaluation, située au 152, route Pouliot à Sayabec et portant le matricule 9379-37-4458, soit de 36 000 000 \$,

représentant la valeur imposable pour le rôle triennal 2013-2014-2015 au lieu de 41 700 000 \$,

**ATTENDU** que la Municipalité de Sayabec doit rembourser les taxes et ce sans intérêt, pour les années 2013 et 2014 à Uniboard Canada;

**ATTENDU** que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 11 août 2014 par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec que le règlement suivant portant le numéro 2014-10 soit adopté et décrète ce qui suit :

#### **ARTICLE 1**

Le conseil est autorisé à emprunter afin de payer les sommes dues à Uniboard Canada, suite à l'accord de conciliation conclu les 8 et 9 juillet 2014 et qui devient exécutoire comme une décision du Tribunal administratif du Québec, conformément à l'article 124 de la loi sur la justice administrative. Cet accord exige que la Municipalité de Sayabec rembourse les taxes 2013 et 2014 et porte le numéro de dossier au TAQ : SAI-Q-194529-1309. Un tableau préparé par Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, de la Municipalité de Sayabec est joint en annexe A et décrit les montants à rembourser.

#### **ARTICLE 2**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 159 104 \$ aux fins du présent règlement.

#### **ARTICLE 3**

Afin d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 159 104 \$ sur une période de 3 ans.

#### **ARTICLE 4**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

#### **ARTICLE 5**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ À SAYABEC, CE 2 SEPTEMBRE 2014**

Danielle Marcoux  
Mairesse

Francis Ouellet  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

#### **ANNEXE A**

#### **Montant des taxes foncières à rembourser à Uniboard Canada suite à la séance de conciliation tenue les 8 et 9 juillet 2014**

<b>Année</b>	<b>Taux de taxes</b>	<b>Baisse de valeur imposable</b>	<b>Remboursement</b>
<b>2013</b>	<b>1,3667</b>	<b>5 700 000 \$</b>	<b>77 902 \$</b>
<b>2014</b>	<b>1,4246</b>	<b>5 700 000 \$</b>	<b>81 202 \$</b>

<b>Total</b>			<b>159 104 \$</b>
--------------	--	--	-------------------

Danielle Marcoux  
Mairesse

Francis Ouellet  
Directeur général et  
Secrétaire-trésorier

---

Messieurs Jocelyn Caron et Yves Labonté, conseillers, reviennent à la réunion.

---

- 
- 10.1 Un document de l'entreprise Groupe Gesfor nous parle d'un nouveau règlement concernant l'amiante;
  - 10.2 Un document provenant du ministère de la Famille qui annonce le dépôt du plan d'action nous indique le dernier versement prévu à la section obligations des ministres du protocole d'entente signé entre les parties.
  - 10.3 Réception par le ministère des Transports de la résolution numéro 2014-03-119 concernant la réfection de la route 132;
  - 10.4 Un avis de décision du ministère de la Sécurité publique concernant l'analyse finale de la réclamation de la municipalité concernant les dépenses additionnelles engagées pour les travaux de bris de couvert de glace réalisés au cours du mois d'avril 2014. Un chèque était joint à la réclamation.
  - 10.5 Lettre écrite par monsieur Pascal Bérubé, député, au ministre des Transports concernant une demande de soutien financier pour la municipalité de Sayabec dans l'enveloppe discrétionnaire dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;
  - 10.6 Accusé réception par le MAMROT du formulaire de présentation de la demande d'aide financière pour le programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU);
  - 10.7 Demande au ministre de l'Environnement pour des modifications à l'entente industrielle relative à l'utilisation des ouvrages d'assainissement des eaux usées entre la municipalité et National Vacuum;
  - 10.8 Un document nous donne un portrait des déchets provenant du milieu municipal et des ICI. Une fiche de Recyc-Québec concernant les matières organiques l'accompagne.
  - 10.9 Courriel concernant les derniers développements pour le programme ClimatSol;
  - 10.10 Suivi des dossiers par madame Isabelle Paquin;
  - 10.11 Document reçu de l'UPAC concernant la prévention qui constitue un puissant outil de lutte contre la corruption et la collusion;
  - 10.12 Échéance et renouvellement automatique du contrat dans 60 jours avec Télus concernant le dossier E8032;
  - 10.13 États financiers de la municipalité se terminant le 30 juin 2014;
  - 10.14 Une lettre du MAMROT donne l'information qu'une nouvelle entente relative au transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence qui attribue des nouvelles sommes au gouvernement du Québec pour les dix prochaines années, soit pour la période 2014-2024.
  - 10.15 Dépôt du rapport trimestriel du deuxième trimestre de l'année 2014 sur la qualité

de l'eau potable;

**\*\*\*\*\*Monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, arrive à la réunion. \*\*\*\*\***

10.16. Une correspondance du MAMROT nous indique que le projet soumis de la mise aux normes de l'eau potable est jugée prioritaire par le Ministère et que la demande de la municipalité a été retenue.

10.17 Dépôt des certificats de conformité des règlements 2014-06 et 2014-07.

10.18 Remerciements aux membres du Conseil municipal d'avoir accueilli si chaleureusement le conseil jeunes de l'école Sainte-Marie de Sayabec.

---

---

Messieurs Jocelyn Caron et Yves Labonté, conseillers, se retirent de la réunion concernant le point suivant.

---

---

### **Résolution 2014-09-365**

### **Règlement 2014-02 – Uniboard**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture numéro 0000102692 à Cain Lamarre Casgrain Wells, avocats, au coût de 5 708.51 \$, taxes incluses, pour des services professionnels rendus pour le mois de juillet 2014 dans le dossier concernant la contestation d'Uniboard Canada.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 4 965.00 \$ comprenant les services professionnels et le 37.20 % de la TVQ au montant de 184.24 \$ soit remboursée à même le règlement 2014-02. Le montant de la TPS de 248.25 \$ et le 62.80 % de la TVQ au montant de 311.02 \$ sera payé à même le budget courant, soit le compte 500714 pour fin de réclamation gouvernementale.

---

---

Messieurs Jocelyn Caron et Yves Labonté, conseillers, reviennent à la réunion.

---

---

### **Résolution 2014-09-366**

### **Règlement 2014-04 – Skate park**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le paiement des factures jointes ci-bas au coût de 48 572. \$, taxes incluses, pour différents achats dans les mois de juillet et août dans le dossier concernant le Skate-Park.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 42 280.65 \$ comprenant les services professionnels et le 37.20 % de la TVQ au montant de 1559.07 \$ soit remboursée à même le règlement 2014-04. Le montant de la TPS de 2 100.78 \$ et le 62.80 % de la TVQ au montant de 2 631.98 \$ sera payé à même le budget courant, soit le compte 500714 pour fin de réclamation gouvernementale.

NOM DE L'ENTREPRISE	FACTURE	MONTANT	TPS	TVQ	62.80% DE TVQ	37.20% DE TVQ	MONTANT NET + 37.20% DE TVQ	GRAND TOTAL	DATE	
					<b>62.80%</b>	<b>37.20%</b>				
CLÉROBEC INC.	855559	141.60 \$	7.08 \$	14.12 \$	8.87 \$	5.25 \$	146.85 \$	162.80 \$	11-août-2014	
										Achat tuyau poly 1"

CLÉROBEC INC.	855543	15.29 \$	0.76 \$	1.52 \$	0.95 \$	0.57 \$	15.86 \$	17.57 \$	11-août-2014
									Achat cadenas master
INTER CLÔTURES	168754	8 108.76 \$	405.44 \$	808.85 \$	507.96 \$	300.89 \$	8 409.65 \$	9 323.05 \$	1ER juillet 2014
									Installation d'une clôture
LES ENTREPRISES FAD MARIN	967729	265.00 \$						265.00 \$	(PAS DE DATE)
									Grille de rues
CONSTRUCTIIONS TRD INC.	182	33 750.00 \$	1 687.50 \$	3 366.56 \$	2 114.20 \$	1 252.36 \$	35 002.36 \$	38 804.06 \$	28-août-2014
									Slides - Podium
<b>TOTAL</b>		<b>42 280.65 \$</b>	<b>2 100.78 \$</b>	<b>4 191.05 \$</b>	<b>2 631.98 \$</b>	<b>1 559.07 \$</b>	<b>43 574.72 \$</b>	<b>48 572.48 \$</b>	

### Résolution 2014-09-367

### Centre communautaire – Demande de remboursement

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le remboursement d'un montant de 347.90 \$ à monsieur Mickael D'Astous demeurant à Rimouski pour la location du centre communautaire le 20 septembre 2014. Monsieur D'Astous avait réservé le centre communautaire pour un spectacle dont 2 salles + cuisine et il avait effectué un paiement de 400.00 \$ taxes incluses. Ayant obtenu un emploi à l'extérieur, il ne pourra pas faire ce spectacle. Les montants des taxes soit 17.40 \$ de TPS et un montant de 34.70 \$ de TVQ ne pourront lui être remis, car ils sont déjà versés au gouvernement.

### Résolution 2014-09-368

### Taxe d'accise 2010-2013

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec qui suite à la résolution numéro 2001-09-383, les conseillers municipaux autorisent le paiement des factures jointes ci-bas au coût de 2 294.13 \$, taxes incluses, pour différents travaux concernant l'eau potable.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 1 995.33 \$ comprenant les travaux et le 37.20 % de la TVQ au montant de 74.04 \$ soit remboursée à même la taxe d'accise 2010-2013. Le montant de la TPS de 99.77 \$ et le 62.80 % de la TVQ au montant de 124.99 \$ sera payé à même le budget courant, soit le compte 500714 pour fin de réclamation gouvernementale.

TAXE D'ACCISE - 2010-2013										
NOM DE L'ENTREPRISE	FACTURE	MONTANT		TVQ	62.80% DE TVQ	37.20% DE TVQ	MONTANT NET + 37.20% DE TVQ	GRAND TOTAL	DATE	
					62.80%	37.20%				
BPR GROUPE-CONSEIL	10015476	1 312.50 \$	65.63 \$	130.92 \$	82.22 \$	48.70 \$	1 361.20 \$	1 509.05 \$	12 août 2014	
									Alimentation en eau	
									Analyse des débits	
BPR GROUPE-CONSEIL	10015475	682.83 \$	34.14 \$	68.11 \$	42.77 \$	25.34 \$	708.17 \$	785.08 \$	12 août 2014	
									Rapport trimestriels	
<b>TOTAL</b>		<b>1 995.33 \$</b>	<b>99.77 \$</b>	<b>199.03 \$</b>	<b>124.99 \$</b>	<b>74.04 \$</b>	<b>2 069.37 \$</b>	<b>2 294.13 \$</b>		

**Résolution 2014-09-369****Réserve financière – Assainissement des eaux**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture qc14 datée du 14 août 2014 au coût de 9 892.44 \$, taxes incluses, à l'entreprise Les Constructions Nouvel Horizon inc. Le financement de cette dépense sera pris à la réserve financière de l'assainissement des eaux usées.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 8 603.99 \$ comprenant les travaux et le 37.20 % de la TVQ au montant de 319.27 \$ soit remboursée à même la réserve financière de l'assainissement des eaux. Le montant de la TPS de 430.20 \$ et le 62.80 % de la TVQ au montant de 538.98 \$ sera payé à même le budget courant, soit le compte 500714 pour fin de réclamation gouvernementale.

**Résolution 2014-09-370****Taxe d'accise – Tetra Tech QI inc.**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser l'entreprise Tetra Tech QI inc. à établir un plan d'intervention au coût de 19 900 .00 \$, taxes en sus, concernant la taxe d'accise 2014.

La réalisation du nouveau plan d'information comprend :

1. L'actualisation de l'information sur l'étendue, les problématiques des réseaux d'aqueduc et d'égout domestique;
2. La cueillette d'informations relative à la description du réseau d'égout pluvial et ses problématiques;
3. La cueillette d'informations relative à la description du réseau routier notamment l'état de la chaussée;
4. La hiérarchisation des réseaux selon la nouvelle méthode;
5. L'actualisation et la segmentation du réseau selon les nouvelles exigences avec direction d'écoulement;
6. La mise à jour des plans d'ensemble (à partir des plans de la MRC);
7. L'auscultation des réseaux :
  - a) Analyse du rapport d'étude de pression des services incendie, si disponible;
  - b) Identification des tronçons des réseaux d'égout à inspecter selon les critères du MAMROT et documents d'appel d'offres pour la firme, incluant la transformation des rapports précédents, si nécessaire, pour l'analyse selon la méthode PACP (CERIUMASSCO);
  - c) Inspection visuelle de la chaussée;
8. L'évaluation de l'état de la chaussée selon les indicateurs minimums requis par le MAMROT;
9. Traitement des données selon les exigences minimums requises et établissement des infrastructures prioritaires, soit : définir les classes d'intervention prioritaire, les interventions intégrées et la recommandation des travaux avec estimation des coûts;
10. Préparation du cahier des biens livrables.

Le coût de 19 900.00 \$ se détaille comme suit :

1. Cueillette d'informations et actualisation des données;
2. Hiérarchisation et segmentation, incluant la mise à jour des plans du réseau intégré;
3. Auscultation des réseaux, excluant les mesures de pression (par service incendie), excluant les inspections télévisées (par firmes spécialisées), incluant l'inspection visuelle de la chaussée;
4. Évaluation des infrastructures selon les critères requis par le MAMROT;
5. Établissement des interventions intégrées avec estimation des coûts;
6. Présentation des biens livrables;

Le coût exclut les frais des firmes spécialisées pour l'inspection télévisée, ou les mesures de pression sur le réseau d'aqueduc. La définition du mandat et la demande de prix sont

cependant incluses, si requises. Nous proposons de réaliser le mandat sur base forfaitaire. Cependant, si le MAMROT devait avoir des commentaires ou des demande spécifiques, nous répondrions auxdites demandes sur une base horaire avec taux établis sur base du décret 1235-87.

**Résolution 2014-09-371**

**Règlement 2014-08 – Immeubles industriels municipaux**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux d'accepter le dépôt du certificat d'enregistrement pour le règlement 2014-08.

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

**CERTIFICAT (ART.555, LERM)**

**CERTIFICAT SUITE À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-08**

Je, soussigné, Francis Ouellet, secrétaire-trésorier et directeur général de la municipalité de Sayabec, certifie que le nombre de personnes à voter lors du scrutin référendaire est de 1637;

Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 174;

Que la procédure d'enregistrement du règlement 2014-08 a été ouverte à 9 h 00 le 20 août 2014 et fermée à 19 h 00 le même jour;

Que le nombre de demandes faites est de 0;

Et qu'en conséquence, le règlement numéro 2014-08 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

En foi de quoi, je signe le présent certificat à Sayabec, le 20 août 2014.

Francis Ouellet, secrétaire-trésorier et directeur général

**Résolution 2014-09-372**

**ClicSÉQur – Nomination d'un représentant**

Proposé par monsieur Robert-Luc Blaquièrre, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser la nomination de monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, représentant autorisé (RA) pour le système électronique clicSÉQur de la Municipalité de Sayabec ayant le numéro d'identification 1006418046 et située au 3, rue Keable à Sayabec. Cette application est gérée par Revenus Québec.

### **Résolution 2014-09-373**

### **7, boulevard Joubert Ouest – Sayabec**

Proposé par Robert-Luc Blaquière, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser madame Danielle Marcoux, mairesse et monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la municipalité de Sayabec tous les documents concernant l'avis de contamination du lot numéro quatre millions trois cent quarante-huit mille huit cent soixante et onze (4 348 871) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Matapédia.

Tel que le tout se trouve présentement, circonstances et dépendances et avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées, audit immeuble, sans exception ni réserve et portant l'adresse civique : 7, boulevard Joubert Ouest, dans la municipalité de Sayabec.

### **Résolution 2014-09-374**

### **Règlements internes du Skate park**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'accepter les règlements internes énumérés ci-bas concernant le Skate-Park

1. Le port du casque protecteur est OBLIGATOIRE; le port d'équipement de protection des genoux, des coudes et des poignets est FORTEMENT RECOMMANDÉ.
2. Il est strictement interdit d'apporter des contenants de verres sur le site ainsi que d'y consommer de l'alcool et/ou de la drogue.
3. Le site est non recommandé aux enfants de moins de 10 ans, s'ils ne sont pas supervisés par un adulte.
4. Il est interdit de fréquenter le parc en dehors des heures et des dates d'ouvertures.
5. Le respect des autres usagers est primordial; aucun écart de conduite ne sera toléré.
6. Les véhicules motorisés sont INTERDITS.
7. Il est interdit d'introduire des objets ou matériaux non fixés qui pourraient constituer un risque (palette, planche de bois, etc).
8. Il est formellement interdit d'introduire sur le site du skate park un animal quelconque, même tenu en laisse ou dans les bras
9. Il est interdit aux spectateurs de circuler dans l'aire de pratique.
10. En cas de dommage sur la surface de roulement ou sur les modules, en aviser le bureau municipal situé au 3, rue Keable ou par téléphone au 418-536-5440.
11. Le site est surveillé par des caméras pour la sécurité des usagers.
12. L'utilisation du site est déconseillée en cas de pluie (risque de chute).
13. La municipalité se donne le droit d'interdire l'accès au site pendant une durée donnée.
14. La place doit être maintenue propre par les utilisateurs : les déchets sont déposés dans les poubelles prévues à cet effet.
15. La pratique de la planche à roulettes, du BMX ou des patins à roues alignées dans ce parc est à vos propres risques; soyez-en avisés.
16. Il est interdit aux spectateurs de circuler dans l'aire de pratique.
17. Les manifestations : spectacles, démonstrations, épreuves sportives, tournoi ne peuvent être organisés sans autorisation de la municipalité, qui se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires au maintien du bon ordre.
18. La période d'ouverture sera du mois de mai au mois d'octobre et les heures d'ouvertures seront de 7 h 00 à 22 h 00 tous les jours de la semaine durant la période d'ouverture.



**Résolution 2014-09-375****SERM – Prescriptions**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser la Société d'Exploitation des Ressources de la Métis Inc. à faire deux prescriptions sylvicoles pour compléter la récolte des volumes de feuillus mous autorisée par la MRC de La Matapédia. Ces prescriptions sont autorisées dans le secteur du lac Malcolm et il s'agit de la prolongation d'un chemin forestier et d'une coupe dans un peuplement à maturité.

**Résolution 2014-09-376****Centre sportif – Employé**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le début d'emploi au centre sportif de monsieur Jean-Yves Saint-Pierre, préposé au centre sportif, le 15 septembre 2014. La date de fin d'emploi sera le dimanche, 12 avril 2015.

**Résolution 2014-09-377****Centre sportif – Employé**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le début d'emploi au centre sportif de monsieur Rock Caron, préposé au centre sportif, le 15 septembre 2014. La date de fin d'emploi sera le dimanche, 12 avril 2015.

---

---

Madame Marielle Roy, conseillère fait le tirage au sort concernant la question sur la sécurité routière et la gagnante est madame Johanne Côté.

---

---

**Résolution 2014-09-378****Motion – Madame Isabelle Paquin**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'adresser leurs plus sincères félicitations à madame Isabelle Paquin pour sa participation à l'Équipe féminine du Parc National de la Mauricie afin de compléter en septembre prochain une des activités cycloportives les plus difficiles au Canada.

**Résolution 2014-09-379****Motion – Monsieur Robert-Luc Blaquièrre**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'offrir leurs félicitations à monsieur Robert-Luc Blaquièrre, conseiller, pour sa fidèle participation depuis 22 ans au Festi Jazz international de Rimouski. Il a remporté un Héron d'Or.+\*

### **Résolution 2014-09-380**

### **Motion – Fête au Village**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillère et les conseillers municipaux de Sayabec d'offrir leurs plus sincères félicitations aux bénévoles, au Comité organisateur et aux employés municipaux pour le travail accompli lors de la Fête au Village tenue le 31 août 2014.

### **Résolution 2014-09-381**

### **Demande – Sécurité Berger Inc.**

Proposé par monsieur Yves Labonté, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'accepter la demande de Sécurité Berger Inc. situé au 39 boulevard Joubert Est afin que des modifications soient faits dans les règlements d'urbanisme demandant une modification de la zone 68CC afin qu'il soit possible de faire de l'exposition extérieure. Sécurité Berger Inc. devra payer les coûts inhérents à cette demande soit un montant de 700.00 \$.

Par la même résolution, les conseillers municipaux mandatent le service d'urbanisme de la MRC de La Matapédia à procéder à la préparation des règlements modifiant le règlement de zonage 2005-04 de la municipalité de Sayabec.

### **27.1 Affaires nouvelles :**

Madame Danielle Marcoux, mairesse, informe les membres du Conseil municipal que la candidature de madame Marielle Roy, conseillère, a été retenue comme finaliste au Prix Jean-Marie Moreau qui sera décerné lors du congrès de la FQM à la fin de septembre au Centre des Congrès de Québec.

### **27.2 Spectacle du 11 octobre 2014-09-03**

Monsieur Yves Labonté, conseiller, informe les membres du Conseil municipal que le Comité des Loisirs organise un spectacle bénéfique le 11 octobre 2014 à compter de 20 h au Centre communautaire de Sayabec. Les artistes invités seront entre autres : madame Carolanne D'Astous-Paquet, et messieurs Jici Lauzon, François Léveillé, Dominic Breau et Jonathan Painchaud.

### **28. Période de questions :**

1. Madame Lyne Chouinard fait un suivi de l'évolution du projet du skate park.
2. Madame Lyne Chouinard présente le logo réalisé par madame Marie-Noëlle Otis de Saint-Moïse ainsi que le slogan «Sayabec à roulette» suggéré par madame Noémie Drisdell de Sayabec.
3. Route Melucq : Monsieur Jean-Paul Couture mentionne que les conditions d'utilisation de la route Melucq ont été difficiles lors des derniers mois. Beaucoup de trous au centre de la chaussée qui font une poussière abondante car il manque de concassé. Madame Danielle Marcoux, mairesse mentionne que les membres du Conseil municipal discuteront de ce dossier lors de la préparation budgétaire 2015.
4. Monsieur René-Jacques Gallant informe les membres du Conseil municipal que la Fédération québécoise du théâtre amateur va tenir une rencontre le 13 septembre 2014 de 13 h à 15 h au Centre communautaire de Sayabec. Mesdames Marielle Roy et Solange Tremblay représenteront le Conseil municipal de Sayabec.

**Résolution 2014-09-382****Fédération québécoise des municipalités**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser l'inscription de madame Marielle Roy, conseillère, au congrès 2014 de la Fédération québécoise des municipalités qui aura lieu du 25 au 27 septembre 2014 au Centre des Congrès de Québec. Le coût de cette activité sera de 690.00 \$ plus les taxes car l'inscription se fait après le 29 août 2014. Le tarif comprend la documentation et la participation aux activités inscrites au programme des congressistes, excluant la soirée spectacle du vendredi. Madame Marielle Roy, conseillère, est en nomination dans la catégorie des prix Jean-Marie Moreau.

**Résolution 2014-09-383****Levée de la séance**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec que la séance soit levée à 21 h 00 et qu'elle soit ajournée au 22 septembre 2014 à 19 h 00.

Danielle Marcoux  
Mairesse

Francis Ouellet  
Directeur général et secrétaire-trésorier